

LEÇON APPRISE

L'INFLUENCE DES RESSORTISSANTS VIVANT HORS DE LEUR VILLAGE NATIF DANS LA SÉCURISATION FONCIÈRE

CHRONIQUE D'UN BLOCAGE SILENCIEUX MAIS STRUCTURÉ

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Audace Institut Afrique
La liberté pour une prospérité partagée

PROJET PROMOTION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE RESPONSABLE (PROPFR) - CÔTE D'IVOIRE

AOÛT 2025

CITATIONS

« Nous avons tendu la main, donné la terre pour qu'elle nourrisse deux familles. Aujourd'hui, les papiers arrivent, mais la reconnaissance ne doit pas disparaître avec l'encre du certificat. Le respect, lui, ne s'efface jamais. »

MICHEL
Chef de famille autochtone, région du Cavally

« Nous avons vécu ici, planté nos cacaoyers, élevé nos enfants. Mais sans le lien avec nos tuteurs, cette terre ne serait jamais devenue un foyer. La charte a permis de redire notre respect, et de construire l'avenir ensemble. »

YAYA
Chef de campement burkinabè, région du Cavally

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CVGFR :	Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PNSFR :	Programme National de Sécurisation Foncière Rurale

QUAND LES FILS DU VILLAGE REVIENNENT… AVEC UN AUTRE AGENDA

Tout avait pourtant bien commencé. Dans les villages du Cavally, les opérations de sécurisation foncière avançaient. Chefs, planteurs et tuteurs discutaient, les Comités villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) étaient mobilisés, et sur le terrain, les équipes du programme ProPFR œuvraient à faire naître un dialogue apaisé autour de la terre. L'ambition était grande : transformer des usages coutumiers parfois ambigus en documents juridiques clairs, pour garantir des droits fonciers durables.

Mais dans les couloirs climatisés d'Abidjan, un autre récit se construisait.

En novembre 2022, dans la région du Cavally, dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, un groupe de ressortissants vivant hors de leurs villages natifs communément appelés « cadres » – des diplômés, des hauts fonctionnaires, des responsables influents mais éloignés du terrain – urent conviés à une réunion d'information dans le cadre du ProPFR. Ils découvrirent alors les principes de la sécurisation foncière, la méthodologie d'ingénierie socio-foncière, et les règles nationales du foncier rural. Ce fut, en apparence, un échange constructif.

Mais une inquiétude s'était installée. Et au fil des mois, elle se transforma en défiance.

TÉMOIGNAGE D'UN CADRE VIVANT À YOPOUGON, UN QUARTIER D'ABIDJAN, SITUÉ À PLUS DE 500 KILOMÈTRES DE SON VILLAGE NATIF :

« On risque de perdre nos terres si les étrangers obtiennent des certificats fonciers. Il faut faire attention. On ne peut pas être des autochtones dans terre ! »



LA NAISSANCE D'UNE RÉSISTANCE

Quelques mois plus tard, ce groupe de cadres créa le Comité bientôt transformé en une ONG officiellement enregistrée. Son objectif ? Veiller à ce que, selon eux, seuls les véritables autochtones bénéficient de certificats fonciers. Pour les autres – surtout les migrants – pas de reconnaissance foncière, sauf preuve d'un achat notarié (ce qui n'existe pas dans le domaine foncier rural coutumier).

En réalité, leur interprétation du droit foncier était plus restrictive que celle retenue par le législateur lui-même. Elle ignorait les réalités historiques d'installation, de tutorat, de reconnaissance sociale et les pratiques de cession coutumière acceptées par la loi de 1998.

TÉMOIGNAGE D'UN AGENT DE TERRAIN DU PROPFR :

« Un jour, on devait faire une rencontre entre planteurs et tuteurs. La veille, des « cadres » sont venus voir les chefs pour dire que le projet allait voler leurs terres. Le lendemain, la place du village était vide. »



UNE INFLUENCE ORGANISÉE ET MÉTHODIQUE

Le Comité mit en place un maillage territorial solide : des « comités de veille » dans chaque illage, deux personnes minimum, fidèles à leur ligne. Ils firent pression sur les CVGFR, tentant de recomposer ceux qui n'étaient pas alignés avec leur vision. Ils appelèrent à ne pas collaborer avec les équipes du ProPFR, à reporter ou saboter les rendez-vous de terrain.

Ils menèrent une campagne de désinformation, multiplièrent les plaintes, les appels à la prudence et les menaces à peine voilées. Ils accusèrent le corps préfectoral d'incompétence, publièrent des articles à charge contre les équipes du projet, et se posèrent comme les seuls vrais défenseurs de leur peuple.



Un président de CVGFR exprime son désarroi : « On reçoit des coups de fil. Des cadres nous disent qui peut ou ne peut pas déposer de dossier de demande de certificats fonciers. Certains menacent même d'annuler notre mandat si on ne suit pas leur ligne. On se sent pris en étau. »

Il rajoute : « Non seulement ils refusent que les migrants aient droit au certificat foncier, mais en plus, ils veulent leur imposer des contrats d'usage de 5 ou 10 ans maximum. C'est trop court. Comment un planteur peut-il investir, entretenir une plantation, et espérer récolter, s'il n'a pas la sécurité nécessaire ? Ces cadres seront à Abidjan le jour où les machettes sortiront ! »

RÉSULTAT SUR LE TERRAIN : UNE FRACTURE PROFONDE



Ce qui n'était au départ qu'une divergence d'interprétation devint un obstacle systémique :

1. Les CVGFR, censés être des relais neutres, furent « pris en otage »
2. Les migrants, pourtant installés de longue date, se retrouvèrent exclus ou piégés.
3. Les tuteurs eux-mêmes, parfois ouverts à la formalisation, furent intimidés.
4. La cohésion sociale, si fragile, se fissura.

Pire encore : certaines cessions de terres, pourtant anciennes et documentées, furent qualifiées de nulles, faute d'actes notariés… alors qu'aucune législation ne l'exigeait clairement à l'époque et encore moins la pratique sur le terrain.

UN BLOCAGE PLUS PROFOND QU'IL N'Y PARAÎT

Ce n'était pas seulement une bataille juridique. C'était une lutte de pouvoir. Une tentative de reprendre la main sur un territoire depuis la capitale, au nom d'une légitimité traditionnelle, mais en s'appuyant sur un discours juridique habilement sélectif. Sous couvert de droit, c'était le lien de confiance entre habitants, migrants, tuteurs et institutions qui était attaqué.

TÉMOIGNAGE D'UN VIEIL AUTOCHTONE D'UN VILLAGE DE L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE QUI A ACCUEILLI UN MIGRANT IL Y A PLUS DE 30 ANS, AUJOURD'HUI C'EST SON FILS QUI EXPLOITE LA PARCELLE OCTROYÉE :

« On s'était entendus avec son père, mais maintenant j'ai peur qu'on dise que la terre ne m'appartient plus. Nos cadres sont bien organisés pour nous défendre et nous comptons sur eux. L'ONG nous dit que les migrants ont droit au certificat foncier mais c'est faux. Ils veulent voler nos terres »

UN JEUNE BURKINABÉ TENDU VEUT SE FAIRE ENTENDRE OU FUIR LE PROGRAMME DE SÉCURISATION FONCIÈRE :

« Mon père a défriché cette terre, je suis né ici et je l'ai cultivée avec lui. Il a aidé et respecté son tuteur. Mais aujourd'hui, on me dit que rien n'est écrit, que je dois accepter un simple contrat de 10 ans. C'est comme si 30 ans de la vie de notre famille n'existaient plus. Tout se passait bien avec mon tuteur jusqu'à ce que les cadres du village s'en mêlent. Si je n'arrive pas à me faire entendre, je ne veux pas participer au programme. »



UNE LEÇON POUR L'AVENIR

Le cas observé dans la région du Cavally montre qu'un projet de sécurisation foncière ne peut réussir sans anticiper les résistances émanant d'élites locales influentes mais souvent déconnectées des réalités du terrain.
Leur pouvoir d'entrave, bien que silencieux, peut profondément désorganiser les dynamiques communautaires.

C'est pourquoi l'administration, et en particulier l'Agence Foncière Rurale, doit jouer un rôle de cadrage dès l'amont des programmes, en définissant des règles claires de participation pour ces groupes d'influence. Leur implication peut être utile, mais elle doit être encadrée pour ne pas compromettre les processus de concertation locale et d'équité.

Car la sécurité foncière ne se résume pas à la délivrance de documents juridiques. C'est une dynamique vivante, ancrée dans des équilibres sociaux complexes, où se croisent mémoire, légitimité, pouvoir et avenir partagé.

PISTES D'ACTIONS

Clarifier le cadre juridique national afin de limiter les interprétations abusives du droit foncier et garantir une application cohérente des règles sur l'ensemble du territoire.

Encadrer les interventions des groupes d'influence par une implication plus ferme et proactive de l'administration locale et centrale, afin de préserver l'impartialité des processus de sécurisation foncière.

Renforcer les capacités des CVGFR, à travers un renforcement de leur formation et un accompagnement institutionnel, pour leur permettre de faire face aux pressions et d'assumer leur rôle de relais neutres et légitimes.

Redonner toute sa place à la parole des acteurs du terrain – tuteurs autochtones, planteurs migrants, chefs coutumiers, ressortissants vivants hors de leurs villages natifs, jeunes – afin que les décisions en matière foncière s'appuient sur l'expérience de ceux qui vivent et cultivent la terre au quotidien.

Lancer une réflexion nationale sur la vulnérabilité foncière des autochtones, en particulier ceux qui se retrouvent sans terre, pour éviter qu'ils ne basculent dans la précarité et préserver la cohésion sociale.





Activités menées dans le cadre du **Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR)**, financé par la Coopération allemande, mis en œuvre par GIZ GmbH.

Nous remercions nos partenaires, l'Agence Foncière Rurale (AFOR), les autorités administratives et coutumières, la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels, l'entreprise Meridia et les communautés impliquées dans le projet.



ZONES D'INTERVENTION DU PROPFR

T **+(225) 07 57 88 82 91**

E institut@audace-afrique.org
I www.audace-afrique.org

Responsables :
Sosthène Koffi
Gisèle Dutheuil
Sander Muilerman-Rodrigo
John World Ackah Miezan Bonoua

Crédits photos
AUDACE INSTITUT AFRIQUE

coopération allemande
DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Mise en œuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Audace Institut Afrique
La liberté pour une prospérité partagée